

Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 4 Juin 2018

Membres présents : M. Deléon, A. Le Galloudec, B. Martin, C. Racinne, R. Pillet, L. Théaudin, A. Bethuel
Excusé : L. Nouvel,

Etude des couvertures de clubs

Courriers d'arbitres démissionnant de leurs clubs

BEBE COLONI Anliani, MAINSARD Stéphane, FARHI Medhi, DOMINGOS CARDOSO Angelo :

La Commission précise que les demandes de changement de club doivent être effectuées par le nouveau club sur Footclubs avant qu'elle puisse se prononcer sur le rattachement de ces arbitres.

Elle rappelle également que le nouveau club ne pourra être couvert qu'après deux saisons sauf cas prévu à l'Article 43 du Statut Régional de l'Arbitrage.

Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

Révision de la situation des clubs suivants :

- ERBREE MONDEVERT US : le club, ayant eu un surplus d'arbitre pendant les deux saisons précédentes, bénéficiait de la saison 2017/2018 pour se mettre en règle.
- BALAZE JA : le club est bien couvert au titre du Statut de l'Arbitrage.
- VITRE AS : pris connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel, en date du 16 mai 2018, déclarant le club en règle au regard du Statut de l'Arbitrage.

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 1^{er} juin 2018.

Le Président
Marcel DELEON